

COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 JUIN.2012

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Jean-Pierre FRANOUX, Bertrand KLING, Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER, Jean-Pierre ROUILLON, Francine PIERRE, Jean-François PASQUET, Odile CHANDELIER, Daniel THOMASSIN, Claudine JACQUEMIN, Michèle BONNENTIEN, Colette MESNIER, Malika TRANCHINA, Claude FINANCE, Pascal PELINSKI, Véronique DEVIGNES, Gérard VIRY, Elsa PLUMIER, Elisabeth LETONDOR, Emmanuel TSCHITSCHMANN, Bernard BRAUN, Geneviève FLEURY, Yves COLOMBAIN, Marc BARRON.

Votants : 27

Conseillers absents - excusés : David CARABIN, Sophie WAKEFORD.

Procurations : Bernard PIERRAT à Odile CHANDELIER,
François KLAEYLE à Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER,
Samia MESSALTI à Jean-Pierre FRANOUX,
Jean-Marie HIRTZ à Elsa PLUMIER.

Secrétaire de séance : Marc BARRON

Date convocation : 21 juin 2012

N° 2012-051

Objet : Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme de Malzéville et Bilan de la Concertation : Avis de la commune

Rubrique : 2.1

Rapporteur : Bertrand KLING

Monsieur le Maire rappelle que le Grand Nancy a engagé la révision du plan d'occupation des sols de la commune de Malzéville, par délibération du conseil communautaire en date du 26 mars 2010, qui mentionne les objectifs et les modalités de concertation pour l'élaboration du plan local d'urbanisme.

1) Objectifs de la révision

Pour rappel, les principaux objectifs de cette révision du P.O.S. en P.L.U. sont les suivants :

- Adapter le P.L.U. et son règlement aux évolutions urbaines que la commune a connues depuis la dernière révision, grâce à une refonte du document d'urbanisme.
- Adapter le contenu du document d'urbanisme au nouveau contexte législatif des lois Solidarité et Renouvellement Urbains, Urbanisme et Habitat ainsi que du Grenelle de l'Environnement, avec notamment la

constitution d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.).

- o Prendre en compte, à l'échelon communal, des orientations générales définies par l'Etat, le SCoT SUD 54 et la Communauté urbaine du Grand Nancy.
- o Optimiser la rédaction des différentes pièces du P.L.U., et procéder à des adaptations mineures qui en facilitent l'application.

2) Bilan de la concertation

Conformément aux articles L123-6 et L300-2 du code de l'urbanisme, la concertation préalable à l'arrêt du projet de P.L.U. a eu lieu dans le respect des modalités prévues.

CONCERTATION PREALABLE DU PUBLIC

L'ouverture de la concertation préalable a été annoncée dans la presse, ainsi que dans le bulletin municipal. Un avis a également été affiché pendant toute la durée de cette concertation à l'accueil du service technique. Elle a eu lieu entre le 6 avril 2010 et le 9 mars 2012. Un registre de concertation a été mis en place en Mairie, et une plaquette d'information a été distribuée à la population.

Le P.A.D.D. de Malzéville a pour ambition d'optimiser l'enveloppe urbaine à l'intérieur de laquelle les opérations d'aménagement seront possibles, dans un objectif de réduction de la consommation d'espaces naturels et agricoles. Une exposition publique s'est tenue du 2 au 13 mai 2011 à la Maisonnée pour présenter les enjeux et les orientations d'aménagement du P.A.D.D. de Malzéville aux habitants. Cette exposition a été ponctuée par une réunion publique le 9 mai, à la Maisonnée.

Les remarques de 27 personnes ont été consignées (remarques dans le registre et courriers reçus). Elles ont été étudiées dans le cadre de l'élaboration du dossier de P.L.U et concernent essentiellement l'évolution du zonage, l'urbanisation ou les implantations par rapport au domaine public.

Par ailleurs, les zones d'urbanisation future à court terme (Zones 1AU) seront encadrées par des outils prescriptifs appelés « Orientations Particulières d'Aménagement » tandis que les zones d'urbanisation à moyen ou long terme (zones 2AU) feront l'objet d'un moratoire dans l'attente de réflexions préalables, au regard des besoins de développement identifiés pour la commune par le Plan Local de l'Habitat (P.L.H) communautaire.

CONCERTATION INSTITUTIONNELLE

Conformément aux articles L123-18 et L123-9 du code de l'urbanisme en vigueur, un débat sur les orientations du P.A.D.D. a eu lieu en Conseil Municipal le 26 mai 2011.

Le P.L.U. a également été finalisé après un approfondissement des réflexions avec l'aide :

- o des services de l'Etat, en matière de prise en compte des risques naturels prévisibles
- o d'un partenariat avec le CAUE de Meurthe-et-Moselle, pour la mise en œuvre d'un diagnostic orienté sur les espaces boisés de la commune

- d'un marché passé par la communauté urbaine pour l'évaluation environnementale du P.L.U. et l'évaluation des incidences NATURA 2000 (E.I.N.) sur le P.L.U., concernant le site du Plateau de Malzéville

Consécutivement à une réunion avec les personnes publiques associées, le 09 mai 2012 pour l'examen du projet de P.L.U. dans son ensemble, les corrections nécessaires ont été apportées au projet.

3) Enjeux du futur P.L.U.

Trois grands objectifs de mixité fonctionnelle, de cohésion sociale et d'écologie urbaine ont été inscrits dans le P.A.D.D. débattu en 2011. Concrètement, il s'agit de :

- Rechercher une croissance modérée et équilibrée de la population
- Assurer un renouvellement et un développement urbain maîtrisé dans le respect d'un cadre de vie de qualité et des risques naturels connus
- Favoriser l'attractivité communale en matière économique

4) Traduction dans le projet de P.L.U.

Sur la base de ces trois enjeux, quatre orientations générales ont été retenues et fondent l'élaboration du règlement et du zonage du P.L.U. :

- Poursuivre le développement de la commune en maintenant la mixité urbaine et la cohésion sociale dans « la ville des proximités »
- Développer la commune dans le respect de son environnement et de ses patrimoines
- Poursuivre et renforcer le développement des activités économiques

5) Finalisation du projet de P.L.U.

Le projet de P.L.U. est sur le point d'être arrêté par le Conseil Communautaire du Grand Nancy.

Vu la présentation du projet aux membres du conseil municipal, réalisée ce jour par les services de l'ADUAN et du Grand Nancy, Monsieur le Maire va proposer au conseil de donner un avis sur le projet de P.L.U, étant entendu que les prochaines étapes de la procédure de révision seront l'organisation et le déroulement de l'enquête publique, elle-même suivie par une délibération d'approbation du P.L.U. en Conseil communautaire, en tenant compte des conclusions motivées du commissaire enquêteur. Les personnes publiques associées recevront le projet pour avis.

DÉLIBÉRATION

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 300-2 et L 123-10 ;

Vu la compétence de la Communauté Urbaine en matière d'Urbanisme,

VU la délibération du conseil communautaire en date du 26 mars 2010 prescrivant la révision du Plan d'Occupation des Sols de Malzéville, précisant les modalités de la concertation ;

VU le débat au sein du conseil municipal en date du 26 mai 2011, sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) ;

VU le projet de révision du plan d'occupation des sols, et notamment le rapport de présentation, le PADD, les documents graphiques, le règlement et les annexes ;

CONSIDERANT que le projet de révision du plan d'occupation des sols est prêt à être transmis, pour avis, aux personnes publiques qui sont associées à son élaboration et aux personnes qui ont demandé à être consultées ;

Vu l'avis favorable de la commission « Cadre de vie et développement économique » qui s'est réunie le 7 juin 2012,

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré à L'UNANIMITÉ,**

- EMET un avis FAVORABLE au projet de Plan Local d'urbanisme.

Date : 27 juin 2012

Lieu : Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Date de transmission à la Préfecture : - 3 JUIL. 2012

N° Accusé de réception : 20120627-2012-051-DE

Affichage :
- 3 JUIL. 2012

Le Maire,
Jean-Pierre FRANOUX

